

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF1825

présenté par
M. Armand, Mme Riotton, M. Roseren et Mme Violland

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	10 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
Fonds d'urgence contre la vie chère (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un fonds d'urgence contre la vie chère pour rehausser et étendre la prime de vie chère annoncée pour certains fonctionnaires.

La mise en place par le Gouvernement, d'une prime de vie chère en zone frontalière, notamment en Haute-Savoie, constitue une avancée considérable pour le pouvoir d'achat des frontaliers placés dans une situation particulièrement difficile au regard des prix du logement et du coût de la vie. La mise en place de cette aide exceptionnelle concerne désormais une soixantaine de communes de Haute-Savoie. Il est nécessaire de poursuivre ce travail afin de venir au soutien des autres communes non ciblées par le dispositif mais placées dans une situation particulièrement proche tant d'un point de vue géographique qu'en termes de coût de la vie, notamment dans l'attente de la révision du classement des communes.

C'est pourquoi cet amendement tend à créer un nouveau programme « Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère », doté de 10 millions d'euros, créé pour poursuivre, renforcer et étendre la prime de vie chère. Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement opère un transfert d'un montant de 10 millions d'euros en AE et en CP de l'action 03 « stratégie, ressources et évaluation » du programme 147 « Politique de la ville » vers le nouveau programme « Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère ». Il est demandé au Gouvernement de lever cette compensation.